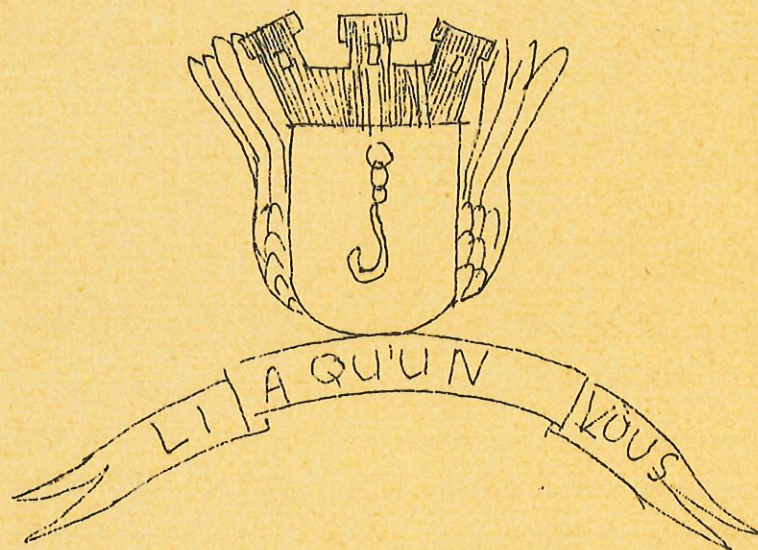


DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE



BULLETIN

municipal

COMMUNE DE VOLX

La Commune à cent ans

C'était en 1871.

ET SUR LES MURS DE PARIS

" Paris depuis le 18 MARS n'a d'autre gouvernement que celui du peuple. C'est le meilleur "

Encerclé par les armées ennemies, guetté par les troupes que Thiers et les siens allaient bientôt lancer à l'assaut, Paris était devenue ville libre pour quelques semaines avant d'être ville conquise.

Pendant les 73 jours que dura ce gouvernement du peuple, la Commune décréta l'instruction obligatoire et laïque, la confiscation par le peuple de certains moyens de production, la séparation de l'église et de l'état, l'organisation d'un système d'assurance contre tous les risques sociaux y compris le chômage.

La réaction fut rapide. Le massacre fut féroce, de 20 à 30.000 morts en 8 jours; 36.000 prisonniers jugés par 24 tribunaux militaires qui envoyèrent à la prison, au bagne ou à la mort plus de 10.000 personnes, hommes, femmes et enfants.

Pourquoi cette repression affolée? Qu'avait fait la commune pendant ces 10 semaines?

Elle avait ébauché une autre société.

0 0 0 0
0 0 0
0 0
0

EDITORIAL

Voilà bientôt trois mois que VOLX a une nouvelle municipalité. Trois mois, c'est là bien le temps qu'il faut pour avoir une vue générale de la situation, mais temps trop court pour que vous puissiez noter des changements notables visibles. C'est ce premier bulletin d'information qui sera pour vous, la première innovation de notre gestion. Pourquoi un bulletin? Tout simplement parce que nous pensons que vous devez savoir régulièrement comment est gérée notre Commune.

La fonction de Maire d'une Commune comme VOLX est une lourde responsabilité; mais elle est aussi passionnante. Dès mon arrivée, d'importants problèmes m'attendaient: expropriation des terrains pour le stade, groupe scolaire, fin des travaux du carrefour, ect... Tout cela demande des heures de travail et des déplacements. C'est pour bien utiliser mon temps que j'ai ouvert une permanence pour recevoir les personnes qui avaient des problèmes à me soumettre.

Je reste néanmoins à la disposition de tous en dehors de ces heures de permanence.

LE MAIRE,

COMMISSION DES FINANCES:

Cette commission a dû se réunir assez rapidement peu après les élections, afin d'équilibrer le budget voté par la municipalité précédente. Les dépenses excédaient les recettes de 78.275,6IF et la commission a proposé au Conseil Municipal de réduire certaines dépenses (chemins, entretien des bâtiments).

Les membres se sont penchés à plusieurs reprises sur le problème de l'expropriation pour l'achat de terrains pour le stade municipal. Cette affaire a fait l'objet d'un jugement rendu par le Tribunal de DIGNE le 3 MARS 1971. MM. DOMEIZEL et TRICHET ont été chargés de collecter tous les renseignements utiles auprès de M. le Préfet, le Service des Domaines, un Avocat. Quand tous ces renseignements seront connus, le Conseil Municipal pourra valablement décider si l'appel doit être poursuivi ou non. A ce sujet la Commission a approuvé la décision du Maire qui a choisi de faire appel, laissant ainsi la possibilité de choix au Conseil Municipal.

L'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique du plan d'urbanisme fait également l'objet d'une attaque en justice. Les services compétents ont été consultés et la commission attend les réponses.

La Commission a enregistré le prêt de 50.000,00F (pour achat de terrains) et la subvention de 48.000,00F (pour aménagement du réseau d'eau potable) consentis par le Conseil Général, sur intervention du Maire.

Les membres de la Commission Communale des Impôts seront choisis par le Conseil sur proposition de la commission des finances.

O O O O

O O O

O

COMMISSION DES ECOLES

Cette Commission s'est réunie le 15 AVRIL en présence de représentants du personnel enseignant, du conseil de parents d'élèves et de l'architecte afin d'étudier le problème du groupe scolaire et l'avant projet existant.

Un membre du conseil fait le point de la situation:

Le terrain:

Situé à l'angle du chemin St-Jean et de la route du Château, ce terrain n'est actuellement pas en possession de la Commune, son acquisition était prévue dans le budget 71 pour un prix qui ne ressemble pas à la réalité et devait être payé en partie à l'aide de subventions qui sont inexistantes.

Sa surface est de 80 ares.

Avant projet:

Cet avant projet comporte 14 classes soit 10 primaires et 4 maternelles. Il doit être réalisé en 2 tranches, la première soit 7 classes doit coûter 98.000,00F. Cette première tranche ne peut être inscrite au programme de l'académie avant 1975.

Une cantine est prévue, mais dans la 2e tranche seulement c'est à dire, réalisation fort lointaine.

La réalité:

Une visite rendue auprès de l'Inspecteur d'académie nous apprend:

1°/ qu'il est pratiquement impossible d'obtenir des subventions pour l'achat d'un terrain à usage primaire scolaire.

2°/ qu'il n'est plus alloué en une seule fois de subventions pour une unité complète de construction soit 7 classes. Mais vu la vétusté des locaux scolaires existants et leur dispersion, une aide pourrait nous être accordée dès 1973, si les moyens mis à la disposition du Département le permettent à cette date, afin de réaliser une fraction de 1ère tranche.

.../...

Le point de vue de la Commission:

.../...

Le point de vue de la Commission:

-Ce projet est trop cher et ne correspond pas au budget de la Commune.

-La surface du terrain n'est pas assez importante pour que l'avant projet existant actuellement puisse être pris en considération.

-La cantine doit faire partie de la première tranche.

-En fonction des moyens mis à notre disposition un projet doit se voir réaliser au plus vite.

Informations diverses:

Classe de rattrapage

Une classe de rattrapage sera ouverte à la rentrée prochaine. Cette classe doit compter un maximum de 15 élèves qui suivent avec difficulté les cours normaux.

Horaires des élèves du 1er et second cycle à Manosque

Nos interventions n'ont pas permis à ce jour de voir d'ouvrir les portes du Lycée aux élèves qui arrivent le matin à 7h30.

Motion de soutien à l'Ecole laïque

LE CONSEIL,

... Demande solennellement que les ressources de la nation soient exclusivement réservées à un service de l'Education Nationale, public, laïque, géré démocratiquement par les représentants des Pouvoirs publics, des enseignants et des diverses catégories d'usagers,

S'oppose au projet gouvernemental aggravant la loi Debré, qui fait de l'enseignement privé, par l'aide massive reçue de l'Etat, le concurrent de l'enseignement public,

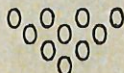
-organise la ségrégation de l'enfant,

-fait obstacle à la démocratisation de l'enseignement,

-sacrifie aux intérêts privés confessionnels et patronaux l'avenir des enfants,

-bafoue la laïcité constitutionnelle de l'Etat.

La présente motion a été adoptée par 13 voix et 3 abstentions.



COMMISSION DES CHEMINS

- Goudronnage de la Place MARTIN BRET
- Réparations Chemin St-Jean, travail effectué.
- Route du Pont Vieux et Chemin des Prés, les travaux sont terminés.
- Etude de l'élargissement du Chemin St-Jean.

Propreté des voies publiques

Pour permettre au personnel de la voirie d'avoir une journée libre pour le nettoyage des rues et chemins, il a été décidé de supprimer le ramassage des ordures le Jeudi.

Incinération des Ordures Ménagères

M. le Maire et M. BOUFFIER ont rencontré M. le Maire de MANOSQUE, pour utiliser la Station d'Incinération de cette ville. L'Etude est en cours.

- - -

D'autre part, il a été décidé de placer des corbeilles à papiers:

- au Jardin Public
- aux Quatre Chemins
- à la Place Martin Bret.

et d'aménager le jardin Public.

O O O O

O O O

O

BUREAU D'AIDE SOCIALE

Des propositions sont faites par la Commission des Affaires Sociales pour former le Bureau d'Aide Sociale. Nous rappelons aux électeurs, qu'il comprend 4 représentants du Conseil Municipalx qui peuvent ne pas être des conseillers municipaux et 4 représentants du Préfet choisis par lui parmi les habitants de la Commune nommés pour 4 ans. Cette liste va être soumise à la Préfecture.

BUDGET DU BUREAU D'AIDE SOCIALE.

Les ressources proviennent en grande partie des dons et legs. Pour tout évènement heureux (mariage, naissance, etc...) n'oubliez pas le Bureau d'Aide Sociale. Vos dons sont reçus à la Mairie.

ACTION SOCIALE.

Un colis de vivre a été porté à un nécessiteux et nous étudions d'autres situations difficiles.

Mme BARRAS était présente à la Commission Cantonale d'Assistance du 4 MAI 1971 à MANOSQUE. Elle est intervenue pour défendre favorablement les dossiers de prise en charge d'Hospitalisation et d'Aide médicale à domicile.

O O O O

O O O

O

COMMISSION DES TRAVAUX

Cette commission s'est réunie plusieurs fois.

La première fois pour des travaux urgents, en particulier pour la consolidation du mur de la coopérative. Ce chantier est terminé.

Il est prévu également la restauration du Monument aux Morts.

Au Carrefour des Quatre Chemins, nous étudions la construction d'un W.C. Cette nécessité n'étant pas prévue dans l'ensemble du projet.

Dans une deuxième réunion nous avons pris connaissance des grands projets (terrains de sports, groupe scolaire, agrandissement du cimetière). Le problème le plus urgent est l'achat des terrains afin d'obtenir les crédits et subventions nécessaires à leur réalisation.

La réunion de la commission extra-municipale nous a vu pencher sur le nouveau plan d'Urbanisme. Beaucoup de voies nouvelles sont tracées. Des modifications seront faites sans nul doute quand au projet N°1 qui concerne le redressement du pont du Lague.

De l'avis de l'ensemble de la Commission ces travaux ne sont pas à la charge de la Commune mais plutôt des Ponts et Chaussées ou autres.

O O O O

O O O

O

Le Congrès des Maires

A l'issue du congrès des Maires qui s'est tenu à PARIS du 25 au 28 MAI 1971, une manifestation suivie d'un défilé regroupant de nombreux maires de gauche a été organisée.

Cette manifestation avait pour but d'attirer l'attention de l'opinion et du gouvernement sur la situation des finances locales.

A noter que M. CHABAN DELMAS a refusé de recevoir une délégation de ces maires.

Une motion a été adoptée dans laquelle les maires réaffirment leur volonté d'assurer toutes leurs responsabilités pour doter les populations des équipements dont elles ont besoin.

Ils réclament d'autre part:

- l'Attribution aux communes de la totalité des versements représentatifs de la taxe sur les salaires.
- le remboursement aux collectivités locales du montant de la T.V.A.
- l'allègement de la participation financière des communes dans le coût des équipements collectifs prévu au 6e plan.
- possibilités accrues d'emprunt auprès des caisses publiques.

0 0 0 0

0 0 0

0 0

0

COMMISSION INFORMATION

régulièrement/

Notre équipe municipale s'est engagée à publier un bulletin d'information sur ses activités, en voici le premier numéro. Nous sentons bien sur, tout ce qu'il a d'imparfait, dans la manière de traiter l'information, comme dans la présentation.

Nous espérons y remédier dans l'avenir, nous ferons de notre mieux pour corriger ces défauts de jeunesse, nous acceptons bien entendu toutes les suggestions qui pourraient être faites en ce sens, nous voudrions qu'il réponde à ce que vous voudriez qu'il soit.

Notre but en publiant ce bulletin n'est pas de faire un bulletin pour en faire un, mais d'essayer de vous informer le mieux possible sur les affaires de la commune qui sont aussi vos affaires.

Le souci qui nous guide aussi est un souci de démocratie, car il ne saurait y avoir démocratie sans une certaine égalité dans l'information.

Nous profitons de l'occasion pour dire que les séances du conseil municipal sont publiques et que c'est un excellent moyen de s'informer, c'est un moyen aussi de prendre contact avec vos élus.

Dans un avenir plus lointain, et dans la mesure où ça peut répondre à un désir de la population, nous envisageons de faire des réunions publiques pour avoir des contacts directs avec nos mandants.

Malgré tous ces défauts, nous souhaitons que cette première information répondra à votre attente.

Imprimerie municipale
Le gérant: C. Domeizel.